



Confiscation de portable au college

Par **bize59_old**, le **29/03/2010** à **20:05**

Bonjour,
mon fils , qui est au college , s'est fait confisquer son telephone portable . je sais que ce n'est pas tres grave mais moi je continue à payer son forfait . je voudrais juste svp avoir un ou des textes de lois qui me precise combien de temps le college peut le garder ! je pensais que le telephone devait lui etre rendu le soir meme hors j'ai du prendre rdv avec le principal et il n'est pas sur de pouvoir me voir demain ! peut etre apres les vacances scolaires !son telephone aurait soit disant sonne pendant un cours alors que je suis certaine qu'il etait en silencieux ! je sais que c'est un tres petit prob par rapport à tout ce que je peux lire sur votre site mais merci d'avance si vous pouvais me repondre !

Par **Tisuisse**, le **04/04/2010** à **09:27**

Bonjour,

Qui vous empêche de vous rendre directement au collège, de rencontrer le prof. principal de votre fils ou son proviseur. Cela vous permettrait d'en savoir un peu plus.

A mon avis, un portable au collège n'est pas une priorité pour suivre un cours, non ? mais ce n'est que mon avis, bien entendu.